



# BULLETIN FÉDÉRAL

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

---

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

16 et 17 septembre 2022  
au siège fédéral

21 et 22 octobre 2022  
au Centre nature " Quatre vents"

**À vélo tout est plus beau !**

N° 167

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)  
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964  
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

## COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DES 16 ET 17 SEPTEMBRE

**PRÉSENTS**

**1. Élus :** Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT Christophe DUFOUR, Patrice DELGA, Nicolas ÉDUIN, Stéphane GIBON, Pascal LANDAIS, Dominique LAMOULLER, François MANENT, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ.

**2. Sièges fédéraux :** Isabelle GAUTHERON – Directrice technique nationale ; Nicolas LEROY – Directeur de la Fédération,

**POUVOIRS**

François BEAUDOUIN à Christian PROPONET.

Yann SARRET à Stéphane GIBON, le vendredi.

Denis VITIEL à Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ.

Marie-Christine DUDRAGNE à Ghislaine CHARTON.

**SOMMAIRE****1. Vie fédérale**

- 1.1 - Dates de réunions 2023 du comité directeur.
- 1.2 - Centenaire de la Fédération.
- 1.3 - Congrès fédéral de Niort.
- 1.4 - Relations institutionnelles.
- 1.5 - Plan de sobriété énergétique.

**2. Finances**

- 2.1 - Nouveaux Tarifs de licences.
- 2.2 - Campagne ANS.
- 2.3 - Frais de déplacements et de repas.
- 2.4 - Participation financière pour les manifestations « Longues distances ».
- 2.5 - Projet de coédition d'un topoguide cyclo : « La Diagonale du vide à vélo ».

**3. Assurance**

Assurance annulation et assistances séjours.

**4. Manifestations**

- 4.1 - Bilan de la Semaine fédérale de Loudéac (22).
- 4.2 - Semaine fédérale 2024
- 4.3 - Concentration des familles.
- 4.4 - Cyclomontagnarde Bayonne-Luchon.
- 4.5 - Cahier des charges des Randonnées permanentes.

**5. Communication**

" Mai à vélo " et " Fête du vélo ".

**6. Formation**

Renouvellement des éducateurs.

**7. Jeunes****8. Questions diverses.****1) VIE FÉDÉRALE****1.1 Calendrier 2023 des réunions du comité directeur fédéral**

- › 20 et 21 janvier 2023
- › 17 et 18 mars 2023
- › 12 et 13 mai 2023
- › 22 et 23 septembre 2023
- › 20 et 21 octobre 2023 au Centre nature " Quatre vents " à Aubusson-d'Auvergne.
- › 9 et 10 décembre 2023 : Congrès fédéral à Troyes qui marquera le lancement du centenaire de la Fédération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 1.2 Centenaire de la Fédération

La Fédération (marquera) son centenaire sur une période allant de décembre 2023 à décembre 2024. L'Assemblée générale de Troyes sera celle de la célébration des « 100 ans ». Dans ce cadre, plusieurs opérations et événements sont déjà prévus :

- le timbre anniversaire,
- une édition spéciale rappelant l'histoire de la Fédération, de sa création à la période actuelle et un volet sur l'avenir du cyclotourisme. Cette édition pourrait être offerte aux clubs et partenaires de la Fédération. Une précommande pour des cadeaux peut être imaginée.

Ces différentes actions sont en cours d'organisation, mais il est aussi proposé d'orienter cet anniversaire vers le grand public en organisant un événement national majeur, au printemps 2024. Un week-end de mars ou avril pourrait être envisagé.

L'objectif est de concevoir une passerelle entre nos adhérents et les pratiquants du vélo dans les 13 régions, par le biais de nos CoReg autour d'un événement national avec une date unique.

La manifestation devra être accessible à tous les publics.

Il est proposé que lors d'une réunion en visioconférence, qui sera organisée en début d'année 2023, les CoReg définissent la meilleure date, élaborent un cahier des charges, coordonnent et garantissent la cohérence de cet événement national avec le public visé.

Cette action sera menée conjointement entre la commission Relations avec les structures et le groupe de travail centenaire.

**Vote sur le principe de cette organisation :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 1.3 Congrès fédéral de Niort

En vue des élections lors de l'Assemblée générale ordinaire de Niort (79), les 10 et 11 décembre, la lettre tirée au sort est le J.

Pour mémoire, il y aura le renouvellement du Conseil disciplinaire de première instance et des Censeurs aux comptes. L'appel à candidatures, pour ces deux élections, va parvenir à tous les licenciés par l'intermédiaire d'une Newsletter fin septembre.

Les candidats seront présentés dans le Bulletin fédéral, spécial Assemblée générale, n° 167 bis.

Deux thématiques d'ateliers sont proposées. Ces ateliers sont organisés le samedi 10 décembre après-midi.

**Premier atelier - De la mixité à la parité :** comment développer et faciliter une pratique féminine réussie en mixité afin d'encourager plus de femmes à s'investir dans des fonctions d'encadrement et à la prise de responsabilité au sein des clubs et des structures ?

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

**Deuxième atelier - Le renouvellement des générations :** comment l'assurer pour la pérennité de nos structures. Comment motiver de nouveaux bénévoles ?

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 1.4 Relations institutionnelles

Le développement des relations institutionnelles nous paraît important pour les années à venir et dans le contexte sociétal dans lequel nous vivons. La proposition a été faite à la Fédération d'intégrer le " Club sport ", cercle qui vise à réunir des représentants du secteur du sport (notamment des présidents et membres des bureaux de fédérations) et les pouvoirs publics lors de rencontres régulières, afin de débattre de sujets liés aux politiques publiques du sport, au regard, notamment, de l'agenda législatif et réglementaire. Lors de ces dîners débats, il est possible de prendre la parole quelques minutes pour porter un sujet à la connaissance des personnes présentes.

En ce qui concerne plus particulièrement la Fédération, l'adhésion au " Club sport " permettrait :

- d'être connus et reconnus vis-à-vis des parlementaires et du monde du sport ;
- de porter auprès de parlementaires nos difficultés, nos propositions, nos demandes en relation avec notre pratique (notamment sur la sécurité des cyclistes). Autrement dit, faire du « lobbying ».

La convention proposée vise à faire adhérer au " Club sport " la Fédération sur une année pour un montant de 3 000 € HT/an.

Quatre dîners-débats par an sont prévus où deux personnes de la Fédération seraient invitées (une troisième personne pourrait être présente exceptionnellement).

**Vote en faveur de l'adhésion au " Club sport ".**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>VOTE</b>	<b>4</b> Pascal LANDAIS, Nicolas EDUIN, Denis VITIEL, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ.	<b>8</b> Jean-Marie BROUSSE, François BEAUDOUIN, François MANENT, Dominique LAMOULLER, YVES BIGEL, Patrice DELGA, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD.	<b>7</b> Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Marie Christine DUDRAGNE, Lydie CHENOT, Christophe DUFOUR, Yann SARRET, Stéphane GIBON.

Cette proposition est rejetée pour raisons financières. Il est néanmoins proposé d'agir auprès des parlementaires via d'autres moyens que ces dîners onéreux.

### 1.5 Plan de sobriété énergétique

Les intentions du gouvernement sont de lutter contre le réchauffement climatique et de faire face à la réduction de nos approvisionnements en ressource énergétique. Pour ce faire, il met en place un Plan de sobriété énergétique qui concerne aussi le mouvement sportif visant à réduire nos consommations énergétiques de 10 % sur deux ans, avec, comme référence, l'année 2019.

Le CNOSF pilote le dossier et centralise les travaux des diverses fédérations sollicitées au travers d'une visioconférence en date du 26 août dernier. Le calendrier est très contraint car le CNOSF devait proposer la feuille de route pour la première quinzaine de septembre.

L'objectif est de réduire les consommations courantes d'énergie (chauffage, éclairage, déplacements, etc.), mais aussi les consommations liées à l'évènementiel.

L'économie sur la ressource en eau n'est, à priori, pas incluse dans ce Plan, mais les Fédérations peuvent l'intégrer dans leurs actions.

Les axes à creuser sont :

- le siège de la Fédération (chauffage – consommations d'électricité...),
- le Centre nature " Quatre vents " (approvisionnement locaux – consommation électrique – chauffage),
- le fonctionnement du Comité directeur fédéral (covoiturage – visioconférence),
- le fonctionnement des CoReg et des CoDep (réunions versus visioconférences, etc.) ainsi que nos grandes manifestations (covoiturage pour Vertes Tout-Terrain, Cyclomontagnardes, Semaine fédérale...).

Il est proposé de définir, pour chaque entité, les actions possibles et les quantifier sur la base des consommations 2019.

Le Comité directeur, conscient des enjeux de société, valide la participation de la Fédération à ce Plan de sobriété énergétique. Chaque entité impactée sera sollicitée pour apporter sa contribution.

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 2) FINANCES

### 2.1 Nouveaux tarifs – Saison 2023

Lors de cette réunion, les aspects financiers ont largement occupé les débats. Le Comité directeur a tenu à limiter au maximum la hausse des tarifs de licences pour la saison 2023.

Pour mémoire, l'année précédente, la Fédération a pris en charge l'augmentation du coût de l'assurance (une seule année) et renoncé à une hausse compte tenu de la crise sanitaire qui a très largement ralenti la pratique de notre activité.

Pour cette nouvelle saison la hausse des cotisations est contenue à 1 € par licence. Elle s'explique notamment par la poursuite des investissements liés à la transformation numérique qui doit permettre d'offrir de nouveaux services à chaque licencié et par la hausse des coûts de fonctionnement (carburant, énergie). À noter que les tarifs réduits continuent à s'appliquer pour les familles.

**Vote pour l'augmentation d'un euro pour tous les licenciés :**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>VOTE</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
	Yves BIGEL, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT, Patrice DELGA, Nicolas ÉDUIN, François BEAUDOUIN, Dominique LAMOULLER, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD, Claude-Hélène YVARD-GUERMONTREZ, Marie-Christine DUDRAGNE, Pascal LANDAIS, Christophe DUFOUR, Patrice DELGA, Christian PROPONET.	Jean-Marie BROUSSE.	Stéphane GIBON, Yann SARRET, Christophe DUFOUR.

**Proposition du maintien de la cotisation club**

Il est proposé de ne pas augmenter la cotisation club, soit 29 €, pour la saison 2023. Montant auquel il faut ajouter l'abonnement à la revue Cyclotourisme (28 € voir le tableau des tarifs).

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

**Hausse de l'abonnement à la revue « Cyclotourisme »**

Depuis plusieurs années, le tarif d'abonnement à la revue *Cyclotourisme* était fixé à 25 €, pour onze numéros par an. Au vu de l'explosion des tarifs postaux, du coût du papier, du coût du routage, le comité directeur a dû procéder à un rattrapage sur le tarif d'abonnement.

Pour un licencié, l'abonnement annuel passe de 25 à 28 €, ce qui reste très en dessous des tarifs presse pratiqués pour une revue de cette qualité. Néanmoins, cette revue demeure peu connue de bon nombre de nos structures.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

**TARIFS CLUBS**

LICENCES	CATÉGORIES	COTISATION FÉDÉRALE	MINI-BRAQUET Responsabilité civile + Défense recours		PETIT-BRAQUET Mini-braquet + Accident corporel et Rapatriement		GRAND-BRAQUET Petit braquet + Dommages au vélo		OPTION REVUE 11 numéros par an
			Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
<b>VÉLO BALADE</b> Sans certificat médical	École française de vélo (- 18 ans)	13,00 €	—	—	Offert	13,00 €	50,00 €	63,00 €	+ 28,00 €
	Adultes	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
<b>VÉLO RANDO</b> Certificat médical cyclo	Jeunes moins de 18 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
<b>VÉLO SPORT</b> Certificat médical compétition	<b>Familles :</b>								
	- 1 <sup>er</sup> adulte	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
	- 2 <sup>e</sup> adulte	14,00 €	20,00 €	34,00 €	22,00 €	36,00 €	72,00 €	86,00 €	
	- Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	- Jeunes moins de 18 ans	7,50 €	10,00 €	17,50 €	11,00 €	18,50 €	61,00 €	68,50 €	
	- Enfant 6 ans et moins			Offert			50,00 €	50,00 €	

**TARIFS MEMBRES INDIVIDUELS**

LICENCES	CATÉGORIES	COTISATION FÉDÉRALE	MINI-BRAQUET Responsabilité civile + Défense recours		PETIT-BRAQUET Mini-braquet + Accident corporel et Rapatriement		GRAND-BRAQUET Petit braquet + Dommages au vélo		OPTION REVUE 11 numéros par an
			Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
<b>VÉLO BALADE</b> Sans certificat médical	Adultes	41,00 €	20,00 €	<b>61,00 €</b>	22,00 €	<b>63,00 €</b>	72,00 €	<b>113,00 €</b>	+ 28,00 €
	Jeunes moins de 18 ans	13,00 €	20,00 €	<b>33,00 €</b>	22,00 €	<b>35,00 €</b>	72,00 €	<b>85,00 €</b>	
	Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	<b>33,00 €</b>	22,00 €	<b>35,00 €</b>	72,00 €	<b>85,00 €</b>	
<b>VÉLO RANDO</b> Certificat médical cyclo	<b>Familles :</b>								
	- 1 <sup>er</sup> adulte	41,00 €	20,00 €	<b>61,00 €</b>	22,00 €	<b>63,00 €</b>	72,00 €	<b>113,00 €</b>	
	- 2 <sup>e</sup> adulte	23,00 €	20,00 €	<b>43,00 €</b>	22,00 €	<b>45,00 €</b>	72,00 €	<b>95,00 €</b>	
<b>VÉLO SPORT</b> Certificat médical compétition	- Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	<b>33,00 €</b>	22,00 €	<b>35,00 €</b>	72,00 €	<b>85,00 €</b>	
	- Jeunes moins de 18 ans	9,50 €	10,00 €	<b>19,50 €</b>	11,00 €	<b>20,50 €</b>	61,00 €	<b>70,50 €</b>	
	- Enfant 6 ans et moins			<i>Offert</i>			50,00 €	<b>50,00 €</b>	

**2.2 Compte-rendu de la campagne ANS (Agence nationale du sport)**

Les projets présentés devaient répondre à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, notamment le développement de la pratique féminine, le sport, le handicap, le Sport-Santé et le Sport-Éducation. Trois dispositifs étaient éligibles au financement : développement de la pratique, promotion Sport-Santé et éthique et citoyenneté.

Le montant de l'enveloppe attribuée est de 369 300 €, pour la campagne 2022.

131 demandes ont été réalisées : 10 comités régionaux, 36 comités départementaux, 85 clubs.

118 dossiers étaient éligibles, 13 non éligibles. Parmi les dossiers non éligibles, trois le sont pour pièces administratives non conformes, 8 pour projets non conformes, deux en raison d'un montant inférieur au seuil minimal de demande.

L'enveloppe financière attribuée aux clubs s'élève à 181 180 €, celle attribuée aux comités départementaux à 135 475 €. 72 % des demandes sont destinés au développement de la pratique et 9 % à la promotion du Sport-Santé.

Suite à la campagne 2022, plusieurs axes d'amélioration font jour : encourager les CoReg à effectuer l'évaluation des dossiers de leur région, renforcer le canal de communication entre les CoDep et les clubs et inciter les structures à déposer des projets sur une plus grande diversité de dispositifs.

**2.3 Frais de déplacements et de repas**

Depuis plusieurs années, la Fédération a passé un accord tarifaire avec plusieurs établissements hôteliers. Suite à l'augmentation des coûts et des charges de fonctionnement, ces établissements ont revu leurs tarifs à la hausse. Certes pour les nuitées du vendredi, samedi et dimanche, les tarifs demeurent en dessous du plafond qui était fixé à 80 € (petit déjeuner compris et taxe de séjour), mais pour les nuitées du lundi au jeudi, les tarifs passent au-dessus du plafond.

Il est donc proposé d'augmenter le remboursement de nuit d'hôtel avec petit déjeuner, sur le territoire national à 85 € au lieu de 80 €.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

Pour le tarif de repas, il devient de plus en plus difficile, notamment le soir, de trouver un prix de repas dans le forfait fédéral.

Il est donc proposé d'augmenter le remboursement des repas à 25 € au lieu de 22 €.

Ces nouveaux plafonds de remboursements sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et seront établis en fonction des dépenses réelles sur justificatifs.

	POUR	ABSTENTION
<b>VOTE</b>	<b>16</b> François BEAUDOUIN, Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Marie Christine DUDRAGNE, Lydie CHENOT Christophe DUFOUR, Patrice DELGA, Nicolas ÉDUIN, Pascal LANDAIS, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD, Yann SARRET, Denis VITIEL, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ.	<b>3</b> Dominique LAMOULLER, Martine CANO, Stéphane GIBON.

#### 2.4 Aide financière pour les randonnées labellisées " Longues distances "

Lors de la réunion du comité directeur de mars 2021, a été votée à l'unanimité, la création d'un label de qualité « Longues distances ». L'attribution de ce label comporte une aide financière de la Fédération. Ce montant n'a pas été défini. Ce label vient d'achever sa première année d'existence.

En fonction du premier bilan de la saison écoulée, il est proposé une dotation de 200 € par association par an. Quinze manifestations « Longues distances » sont prévues par saison.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

#### 2.5 Projet de coédition d'un topo-guide cyclo : « La France tranquille à vélo »

La société VTOPO est une société d'édition, spécialisée dans l'édition de topo-guides vélo qui a sorti ses premières publications en novembre 2005. Elle s'est développée autour de topo-guides route, VTT puis Gravel et de beaux livres sur des circuits vélo. Elle édite également des topo-guides cheval, marche à pied, trail et escalade en complément. C'est aujourd'hui l'un des leaders sur le marché du topo-guide vélo.

La randonnée de « La Diagonale du vide » ou « La traversée hyper rurale »

Le Cyclo club Montebourg – Saint-Germain-de-Tournebut (50), a organisé en 2019, le premier événement longue distance à vélo autour de cette Diagonale du vide. Depuis, cet itinéraire est disponible au public. Il s'agit d'un tracé de plus de 1 700 km à travers la France : de la Meuse aux Pyrénées, de la Belgique à l'Espagne et de la ligne Maginot aux châteaux Cathares. Plus d'infos : <https://www.cyclo-club-montebourg-saint-germain-de-tournebut.com/longue-distance/quand-vous-voulez/la-diagonale-hyper-rurale/>

Proposition de coédition d'un topo-guide

Il est imaginé un topo-guide avec deux itinéraires, dont un sportif, sur deux axes : Meuse/Pays Basque et Meuse /Pyrénées-Orientales.

Le contenu (textes et photos) sera travaillé par les équipes de VTOPO et la Fédération sous la responsabilité de Stéphane Gibon, qui connaît bien le parcours. L'édition comprendrait 130-140 pages :

- 20-30 pages pour aborder le thème, les différents territoires traversés, les infos pratiques et techniques...
- doubles-pages avec descriptif sommaire des étapes (résumé du paysage traversé, distance, dénivelé...), cartographie et photos
- double-pages avec 2 ou 3 paragraphes importants (histoire, géographie, géologie, patrimoine, biodiversité...) avec photos correspondantes,
- une trentaine de tronçons d'environ 50 km chacun.

Mise en valeur de la Fédération : s'agissant d'une coédition, le logo de la Fédération sera présent dès la couverture et nous travaillerons une visibilité de la Fédération à l'intérieur du contenu.

Financement du topoguide : en tout, près de 15 départements traversés. La proposition est un partage des coûts entre VTOPO et la Fédération à hauteur de 7 000 € HT chacun. Ce prix sera déduit de notre capacité commune à obtenir, par les territoires traversés, une participation financière à hauteur de 1 000 € HT chacun. Ils auront en contrepartie droit à une demi-page de communication (thème de leur choix) + leur logo en 4° de couverture + 50 topos (guides supplémentaires : tarif - 50 %).

Les résultats des ventes seront partagés à parts égales entre VTOPO et la Fédération. Date prévisionnelle de parution : printemps 2023.

Ce type d'action permettrait de mettre en valeur la Fédération à l'échelle touristique sur la longue distance et le voyage, en complément des développements actuels de partenariats, d'événements et du numérique. Aujourd'hui, la Fédération n'est pas présente dans les guides touristiques d'itinérance à vélo (notre partenariat avec le Petit Futé est tourné vers le grand public et des boucles journalières). Pourtant elle possède un patrimoine important via ses randonnées permanentes, qui offrent un fort potentiel touristique original, en dehors des grands itinéraires connus. Cette " Diagonale du vide à vélo " pourrait donc être une première et nous permettrait de tester la formule et compléterait l'offre de [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr) et les prochains développements.

## Votes

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>VOTE</b>	<b>9</b> Yves BIGEL, Yann SARRET, Lydie CHENOT, Dominique LAMOULLER, François MANENT, Pascal LANDAIS, Christophe DUFOUR, Claude ROBILLARD, Stéphane GIBON.	<b>2</b> Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ, Denis VITIEL.	<b>8</b> Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Nicolas EDUIN, François BEAUDOUIN Patrice DELGA, Christian PROPONET, Marie-Christine DUDRAGNE, Ghislaine CHARTON.

La participation à cette coédition de ce guide est validée.

### 3) ASSURANCE - *Attention - information caduque- une nouvelle communication sera faite début 2023*

#### Assurance annulation et assistances séjours

Jusqu'à présent, le contrat d'assurance « Annulation et assistance séjours », souscrit chez Allianz / Mondial Assistance comportait une exclusion concernant les épidémies, commune à de nombreux contrats souscrits avant la pandémie de Covid 19. À l'occasion de la renégociation du contrat fédéral, et après plusieurs démarches faites par le cabinet Amplitude Assurance et Gras Savoye WTW, nous avons pu obtenir plusieurs propositions de la part de Mutuaide (filiale de Groupama).

Plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- maintenir l'assurance annulation avec une exclusion pour les pandémies,
- maintenir l'assurance annulation avec une exclusion pour les pandémies et une option « pandémie »,
- prévoir une assurance annulation avec la pandémie incluse.

Le choix 1 risque d'entraîner pour la Fédération des réclamations de licenciés mécontents de ne pouvoir être indemnisés en cas de survenance du Covid 19 avant leur séjour.

Le choix 2 laisse le choix aux licenciés de souscrire ou non à l'option « pandémie » mais le tarif risque de les rebuter et peut entraîner un trop faible taux de souscription. Si le contrat n'est pas rentable pour l'assureur, il ne sera pas maintenu.

Le choix 3 ne laisse pas le choix aux licenciés. C'est onéreux (risque d'un nombre moindre de souscription) mais il permet à l'assureur d'engranger de la prime qui permettra de payer les sinistres (forte consommation de la garantie Covid 19 depuis 2020) et de maintien du contrat dans le temps.

Après débat, il est proposé de laisser de choix au participant au séjour entre l'option 1 et l'option 3 qui prend en compte une crise sanitaire et le Covid.

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 4) MANIFESTATIONS

### 4.1 Bilan de la Semaine fédérale de Loudéac (22)

À la date du 15 septembre, un premier bilan provisoire de la Semaine fédérale de cyclotourisme a été fait dont voici quelques chiffres : Global : 7 755 participants inscrits dont 385 étrangers représentant 12 pays.

Hommes : 4 578 soit 57, 40 %

Femmes : 3 401 soit 42, 6 %

Total : 7 979 – 224 annulations ou modifications.

Nombre de bénévoles : 1 637

Le nombre de jeunes de moins de 18 ans est trop faible, ils étaient 173. Parmi les pistes sérieuses de réflexion sur la participation des jeunes, le retour de la Semaine nationale et européenne des jeunes (SNEJ) au sein de la Semaine Fédérale (ou avec des dates proches de la SF) pourrait être envisagé.

Les vététistes étaient 153.

VTT/GRAVEL : 329. Il s'agissait d'une première en 2022. Les participants sont ravis ; sans doute à développer avec les Cartes - Découvertes à la semaine.

BRM : 90 participants sur le 600 km et 60 sur le 300 km. Beaucoup étaient non-inscrits à la SF. Très bons résultats pour cette activité atypique sur une SF et sur une période inhabituelle pour ce type de brevet qui se déroulent généralement en mai et juin.



Prévisions financières : le manque à gagner dû au contexte 2021/2022 (Covid et crise économique) plombe le résultat de la manifestation. Les tarifs des prestations ont été établis fin septembre 2021 sans savoir ce qui allait se passer en 2022 sur le plan économique et les tarifs n'étaient plus modifiables après l'édition du bulletin d'inscription. Le résultat financier devrait osciller entre 10 000 et 40 000 €.

#### 4.2 Semaine fédérale 2024

Pour mémoire, la Semaine fédérale 2024, est programmée du 21 au 28 juillet. Elle aura lieu à Roanne (42). L'organisation est confiée aux Cyclotouristes roannais (CTR).

#### 4.3 Concentration des familles

Suite à l'appel, le comité directeur fédéral a reçu et validé une candidature. Celle-ci se déroulera sous l'égide du Comité départemental de Charente-Maritime du 18 au 21 mai 2023 (week-end de l'Ascension) à Aytré, commune de l'agglomération de la Rochelle.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

#### 4.4 Cyclomontagnarde Bayonne-Luchon

Le Club de l'Aviron bayonnais, organisateur de la " Cyclomontagnarde Luchon Bayonne ", sollicite une aide exceptionnelle de la Fédération suite de l'annulation le samedi 18 juin, par la Préfecture et à deux jours du départ. En cause, la canicule. Cette Cyclomontagnarde se déroule exclusivement sur deux jours. Les pertes pour l'organisateur sont estimées à 5 078 €, somme de laquelle on peut déduire 2 685 € pour les bracelets électroniques, ces derniers pouvant être réutilisés pour la prochaine édition.

Après discussion, le comité directeur valide le principe d'une aide, mais décide d'attendre les éléments comptables complémentaires que devra fournir le club avant la prochaine réunion programmée en octobre, pour déterminer le montant.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

#### 4.5 Cahier des charges des Randonnées permanentes

Lors de la réunion du 21 mai 2022, quelques modifications au cahier des charges des Randonnées permanentes, ont été apportées, notamment l'article 2.12 sur l'éco-responsabilité.

Au vu du nombre de réticences des créateurs de voir leur randonnée permanente mise en ligne directement sur le site veloefrance.fr, il est décidé que l'homologateur aura la charge de signaler, si oui ou non le créateur est d'accord pour que le parcours détaillé du parcours apparaisse sur ce site. Si la trace GPS n'est pas mise en ligne, les grandes lignes (dépliant) doivent être visibles. Qu'elle soit sur veloefrance ou pas, la Randonnée permanente peut obtenir le label.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>VOTE</b>	<b>14</b> Martine CANO, Nicolas EDUIN, Marie-Christine DUDRAGNE, Ghislaine CHARTON, Jean-Marie BROUSSE, Nicolas EDUIN, François MANENT, François BEAUDOIN, Christian PROPONET, Dominique LAMOULLER, Patrice DELGA, Claude ROBILLARD, Yves BIGEL, Nicolas EDUIN.	<b>2</b> Stéphane GIBON, Yann SARRET	<b>3</b> Lydie CHENOT Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ, Denis VITIEL.

## 5) MANIFESTATIONS

### " Mai à vélo " et " Fête du vélo "

Initié en 2020 par le ministère de la Transition écologique et le ministère chargé des Sports, pour une première édition en 2021 " Mai à vélo " réunit de manière festive toutes les initiatives et organisations cyclables en France organisés du 1<sup>er</sup> au 31 mai. C'est le grand moment où tous les acteurs du vélo, associations, institutions publiques, collectivités, établissements scolaires, entreprises et particuliers, organisent des événements pour que le vélo soit utilisé et adopté partout en France, tout au long de l'année.

C'est l'occasion pour tous de se mettre à pédaler, au quotidien ou lors de balades en famille ou avec des amis, de s'affronter sur de nouveaux parcours, de découvrir de beaux paysages ou de nouvelles pistes cyclables, de prendre l'air ou de faire la course entre amis ou en famille. L'événement a été pensé pour que chacun puisse trouver ce qui lui convient le mieux, à proximité de chez lui.

" Mai à vélo " regroupe des institutions étatiques et du monde du vélo pour donner une résonance et un impact fort à cette fête et fédérer autour de valeurs communes telles que l'inclusion, l'engagement, l'exemplarité et la bienveillance.

Parmi les points négatifs sur cette édition 2022, on relève trois points :

- une communication réalisée trop tardivement,
- un manque de visibilité au niveau national de la Fédération sur cet événement,
- et une coordination entre les différents acteurs très chronophages.

Sur les aspects positifs, on peut noter que 220 organisations ont été mises en place par des clubs affiliés à notre Fédération, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2021.

Pour l'édition 2023, plusieurs évolutions sont proposées pour augmenter le nombre d'événements « Mai à vélo » :

- intégration des Cyclo-découvertes se déroulant tout au long du mois de mai,
- les circuits route ne devront pas excéder 60 km, et 10 % de dénivelé, soit 600 m,
- les circuits VTT ne devront pas excéder 40 km et 10 % de dénivelé, soit 400 m,
- l'inscription à ces organisations doit être gratuite.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

En continuité de " Mai à vélo", il est proposé de réintégrer notre " Fête du vélo " lors de la Semaine européenne de la mobilité du samedi 16 septembre au vendredi 22 septembre 2023

Des manifestations accessibles à tous et grand public pourront être proposées avec petits circuits et ateliers mécaniques.

Ces événements devront être inscrits sur l'agenda national et devront être gratuits.

Un club qui organisera un événement dans le cadre de « Mai à vélo » ou dans le cadre de la " Fête du vélo" lors de la Semaine européenne de la mobilité se verra doter de 100 € par la Fédération. Cette aide est unique, même si un même club organise deux manifestations. Un compte-rendu doit être fourni.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 6) FORMATION

### Renouvellement des éducateurs

À ce jour, la qualification Éducateur (initiateur fédéral, moniteur fédéral et instructeur fédéral) a une validité de 5 ans. Au-delà des cinq années le renouvellement est conditionné à la participation à une journée d'actualisation des éducateurs (JAE) et à l'envoi d'un rapport d'activité au délégué régional Formation (DRF) pour l'initiateur et le moniteur et à la commission nationale de Formation pour l'instructeur.

De nombreux DRF font le constat suivant :

- absence quasi totale de rapport d'activité,
- manque de disponibilité des éducateurs actifs pour participer aux JAE,
- le contenu des JAE n'est pas toujours adapté aux besoins personnels

Une fois le renouvellement obtenu par le stagiaire, le diplôme (initiateur fédéral, moniteur fédéral, instructeur fédéral) était considéré « actif » et permettait de continuer à se prévaloir du titre d'éducateur correspondant au diplôme obtenu.

La commission nationale de Formation propose d'attribuer la qualification d'Éducateur à vie, (initiateur, moniteur et instructeur fédéral) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à tous ceux qui seront à jour de leur licence et considérés actifs. Pour cela, ils assureront soit des fonctions d'encadrement au sein d'une École française de vélo, d'un séjour, soit des fonctions d'encadrement au sein de leur club pour les nouveaux pratiquants. Le rapport d'activités de l'école et/ ou du club, de la structure est indispensable et devra mettre en évidence le rôle et les actions de ces éducateurs. Les journées d'actualisation des éducateurs demeureront mais elles devront reposer sur des thématiques innovantes pour les activités de la Fédération et sur des aspects réglementaires. Elles n'auront plus un caractère obligatoire mais seront fortement conseillées.

Attention :

- pour les moniteurs Accompagnateurs tourisme international (ATI), le renouvellement de la mention « ATI » est assuré par la commission Tourisme,
- pour les moniteurs « Vélo-Santé FFVélo » permettant l'encadrement du vélo sur prescription, le renouvellement est assuré par la commission Sport-Santé.

	POUR	ABSTENTION
<b>VOTE</b>	<b>18</b> Yves BIGEL, François MANENT, François BEAUDOUIN, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT, Christophe DUFOUR, Marie-Christine DUDRAGNE, Patrice DELGA, Nicolas ÉDUIN, Stéphane GIBON, Patrice DELGA, Pascal LANDAIS, Dominique LAMOULLER, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ.	<b>1</b> Denis VITIEL.

## 7) JEUNES

### 7.1 Événements nationaux

Une analyse des événements Jeunes, même s'ils ont pu être organisés en 2022, permet de dégager des tendances notamment le manque de candidature pour organiser. À ce jour, aucune structure pour mettre en place la Semaine nationale Jeunes (SNEJ). Des solutions pour rendre l'organisation plus souple sont à étudier afin de maintenir ces événements en 2023 et au-delà. Parmi les options envisagées, nous retenons la mutualisation des moyens des deux grands événements de la Fédération : Semaine fédérale et SNEJ tout en conservant l'identité de chacune des organisations, du 23 au 30 juillet 2023.

En parallèle une SNEJ multi sites sera organisée dans chaque région qui le souhaite, du 8 au 15 juillet 2023 : les jeunes devront s'inscrire dans chaque structure qui devra établir au préalable, sa propre déclaration de séjour.

## 8) DIVERS

### 8.1 Certificat médical

Suite à la loi du 2 mars 2022 relative à la démocratisation du sport et au décret 2022-925 du 22 juin 2022, il appartient aux fédérations de décider de l'exigence ou non d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport et la chronologie de son renouvellement. Après avis de la commission Sport-Santé, la Fédération va devoir fixer les conditions dans lesquelles le certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique. Pour les mineurs il n'y a pas de changement, le certificat médical n'a pas de caractère obligatoire pour la délivrance de la licence. Seule l'attestation du questionnaire dûment renseigné relatif à l'état de santé du sportif mineur est requise.

À ce jour, le renouvellement du CMNI se fait tous les cinq ans, à la condition que les réponses soient toutes négatives au questionnaire de santé que doit remplir le licencié lors du renouvellement annuel de sa licence.

Plusieurs options s'offrent à notre Fédération :

- demeurer au statu quo,
- aller vers plus d'exigence avec une définition précise des examens à faire pour obtenir le CMNI et la fréquence,
- abandonner le certificat médical de non contre-indication comme le font aujourd'hui plusieurs fédérations.

Après discussion, il est convenu d'attendre les résultats des débats entre fédérations au sein du CNSOF avant de prendre une décision. Ce sujet sera à nouveau débattu lors de la réunion du comité directeur de janvier 2023.

### 8.2 Bourses jeunes voyageurs

Trois demandes de renseignements ont été formulées mais seules deux ont abouti à la constitution d'un dossier. Les candidats ont été contactés par téléphone et en visioconférence. Ils semblent présenter des projets solides :

- Pauline Kieffer et Matthieu Blanc, vivent actuellement à Mayotte, mais leur famille vit en métropole. Leur projet consiste à traverser l'Afrique de l'est à vélo du sud au nord, en autonomie. Dépassement de soi, rencontres humaines et associatives, partage et visée sociale seront les maîtres mots de leur expérience ;
- Pierre Blivet part réaliser son rêve : traverser les Amériques du sud au nord. Un voyage de plus de 25 000 km, seul, à travers 16 pays. Un périple en quête de sens sur la plus longue route du monde. C'est un chemin sur lequel souffle un immense vent de liberté ; une aventure qui a pour but de transmettre le partage et la solidarité aux générations futures. Son départ est prévu pour janvier 2023.

**Vote pour l'attribution de la bourse « jeunes voyageurs » à ces deux candidatures.**

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

### 8.3 Concours photo

Le jury du concours photo a proposé plusieurs thèmes pour le concours photo de l'année 2023. Il s'agissait des moyens de transport, des chemins et sentiers, de la nuit, de l'eau dans tous ses états et de la montagne. À l'issue d'un premier tour de votes par courriel, il a fallu choisir entre chemins et sentiers, la nuit et l'eau dans tous ses états. Au deuxième tour, c'est **le thème du Chemins et sentiers**, qui a recueilli le plus de suffrages. Les votes ont eu lieu par voie électronique entre le 21 et le 23 septembre 2022.

## COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DES 21 ET 22 OCTOBRE

**PRÉSENTS**

**1. Élus :** Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT Christophe DUFOUR, Nicolas ÉDUIN, Stéphane GIBON, Pascal LANDAIS, Dominique LAMOULLER, François MANENT, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ (en visio-conférence, le vendredi).

**2. Sièges fédéraux :** Isabelle GAUTHERON – Directrice technique nationale (en visio-conférence) ; Nicolas LEROY – Directeur de la Fédération.

**3. Absent excusé :** Patrice DELGA.

**POUVOIRS**

Le samedi, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ à Martine CANO.

**SOMMAIRE****1. Vie fédérale**

- 1.1 - Congrès fédéral de Niort.
- 1.2 - BCN BPF.
- 1.3 - Récompenses fédérales.
- 1.4 - Transformation numérique.

**2. Finances**

- 2.1 - Approbation des comptes.
- 2.2 - Approbation du budget.
- 2.3 - Tarifs saison 2023.
- 2.4 - Soutien au Centre nature " Quatre vents ".
- 2.5 - Tarif formation pour les aménageur de territoire.
- 2.6 - Tarif formation sécurité.
- 2.7 - Validation du budget congrès inter-labels.
- 2.8 - Subvention exceptionnelle pour la Cyclomontagnarde Bayonne-Luchon.
- 2.9 - Aide à la Semaine fédérale de Loudéac.

**3. Organisations**

- 3.1 Cyclomontagnardes.
- 3.2 : Plan d'actions sur le VTT.
- 3.3 : Partenariat " On Piste ".

**4. Formation**

- 4.1 - Validation des diplômes

**5. Communication et relations extérieures**

- 5.1 Partenariat Petit futé
- 5.2 : Lobbying parlementaire

**1) VIE FÉDÉRALE****1.1 Congrès fédéral de Niort (79)**

Comme l'an dernier, il est proposé de donner la possibilité de suivre les débats du congrès fédéral en visio-conférence. Seuls seront concernés par la visio-conférence les débats du samedi matin et du dimanche matin.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

**1.2 BCN/BPF**

Deux changements de sites BCN BPF, sont proposés à l'initiative des Comités départementaux concernés :

- en Haute-Garonne (31), Cintegabelle est remplacée par la commune de Revel,
- en Côte-d'Or (21), La Rochepot est remplacée par le village de Bèze.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

### 1.3 Récompenses fédérales

Sur proposition de Jean-Marie BROUSSE et entérinée par la commission Administrative et Juridique le 12 octobre 2022, les demandes pour la promotion 2023 sont :

- 91 médailles de bronze,
- 23 médailles d'argent,
- 5 médailles d'or.

Il n'y pas eu de dossiers litigieux. Seuls des éléments liés au règlement, aux délais ou à la non validation des structures n'ont pas permis l'acceptation de certaines demandes. Celles-ci peuvent être le plus souvent reportées dans un court délai. On peut tout de même constater que le nombre de demandes est totalement insuffisant dans le cadre de la reconnaissance du bénévole. Les féminines sont également peu récompensées.

À cette dotation, s'ajoutent neuf Rubans bleus, récompenses au titre des actions en faveur de la sécurité des cyclistes, décernés par la commission nationale de Sécurité.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

### 1.4 Transformation numérique

Depuis quatre ans, différentes études ont été faites pour mieux cerner les besoins et les coûts de cette évolution. Si les deux « années Covid » ont entraîné un retard important dans les démarches, ces dernières ont repris en 2022. Une demande de subvention sur la transformation numérique de la Fédération a été déposée auprès de l'ANS (Agence nationale du sport) pour rendre le vélo facile et accessible. Elle a été conçue à partir des différents éléments collectés auprès de Yves BIGEL et de Claude ROBILLARD suite à un travail engagé depuis 2019. Elle a reçu une réponse favorable de l'ANS pour un montant de 104 000 € en année 1.

Deux axes principaux ont été définis.

1) Le service public du vélo. À partir de la plateforme **veloenfrance.fr**, il s'agit de construire un service public mobile du vélo. Les objectifs sont les suivants : offrir un cadre numérique accueillant pour les licenciés et non licenciés, inciter les non licenciés à s'inscrire à des manifestations, acheter des services et adhérer à la Fédération.

2) Un axe relatif à l'accompagnement numérique des dirigeants et éducateurs pour la gestion et la promotion des activités des clubs. Plusieurs options sont à l'étude, parmi lesquels le projet Whaller, qui veut se définir comme le réseau social « du cyclotourisme ». Il est procédé au vote sur ce projet :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	4	7	7
	Claude ROBILLARD, Martine CANO, Dominique LAMOULLER, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ.	Stéphane GIBON, Yves BIGEL, Yann SARRET, Christophe DUFOUR, François BEAUDOUIN, Christian PROPONET, Guislaine CHARTON.	Jean Marie BROUSSE, Lydie CHENOT, Nicolas EDUIN, François MANENT, Denis VITIEL, Pascal LANDAIS, Marie-Christine DUDRAGNE

Non votant : Patrice DELGA

Le projet présenté est donc rejeté. Après débat, il est décidé de provoquer une réunion au siège fédéral, dont le but est d'avancer sur ce dossier (précision sur la définition du projet, cahier des charges, calendrier de mise en œuvre) et ce avant le congrès fédéral de Niort. Cette réunion aura lieu le lundi 21 novembre de 10 h à 17 h au siège fédéral. Y participeront Yves BIGEL, Claude Hélène YVARD GUERMONPREZ, Denis VITIEL, Christian PROPONET, Christophe DUFOUR, Stéphane GIBON.

Et Isabelle GAUTHERON (DTN), Nicolas LEROY (directeur du siège), Bertrand HOUILLOIN (Directeur de communication), et Pierre Antoine MORIN (Chef de projet web), pour le siège fédéral

## 2) FINANCES

### 2.1 Approbation des comptes

Jean-Marie BROUSSE, trésorier fédéral, présente le bilan financier au 30 juin 2022, détaillé dans le Bulletin fédéral, spécial AG N° 167 bis. Le budget global de l'exercice s'élève à 7 279 490 € contre 6 007 058 € en 2020/2021. L'exercice clos au 30 juin 2022 présente un résultat global excédentaire de 285 432 €. Le comité directeur fédéral propose d'affecter au compte

« réserves » le boni de l'exercice clos soit 285 432 euros  
Plus de 80 % des recettes proviennent des licences, les subventions demeurent stables.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>VOTE</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	Yves BIGEL, François MANENT, François BEAUDOUIN, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT, Christophe DUFOUR, Marie-Christine DUDRAGNE Patrice DELGA, Nicolas ÉDUIN, Stéphane GIBON, Pascal LANDAIS, Dominique LAMOULLER, Claude ROBILLARD, Denis VITIEL, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ.		Christian PROPONET

## 2.2 Projet de budget

Jean-Marie BROUSSE présente le projet de budget qui couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 : ce budget est présenté en équilibre pour un montant de 7 388 500 €. Il prend en compte le rassemblement « Ensemble à vélo » et les dépenses envisagées dans le cadre du centenaire de la Fédération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

À noter que pour le renouvellement des censeurs aux comptes, aucune candidature n'a été enregistrée

## 2.3 Tarifs saison 2023

Revue Cyclotourisme.

Suite à l'augmentation des tarifs pour les licenciés décidée lors de la réunion du Comité directeur fédéral de septembre, le tarif abonnement pour les non licenciés (environ 300 abonnés) passe de 47 € à 52 € et le tarif au numéro est fixé à 5 €, pour tous.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## Centre nature " Quatre vents "

Une nouvelle grille de tarifs est proposée, notamment pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières. La mise en application est prévue pour l'ouverture, le 10 mars 2023.

Il est à noter qu'en fonction de la situation économique, ces tarifs pourront être révisés en cours d'année si nécessaire.

Voir tableaux des tarifs pages 18 et 19.

## 2.4 Soutien au Centre nature " Quatre vents "

Après échanges, il est décidé de ne plus présenter les détails des résultats financiers du Centre Nature " Quatre vents " dans les Bulletins fédéraux. Ils seront intégrés dans les comptes de la Fédération.

## 2.5 Proposition de nouveaux tarifs pour la formation Sécurité destinée aux aménageurs de territoire

Compte tenu des différentes demandes et prises de contacts mais aussi des tarifs de nos concurrents, la commission nationale de Sécurité suggère d'augmenter de 500 € le tarif de formation concernant les aménagements cyclables proposés aux collectivités soit 1 500 €.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 2.6 Tarif formation Sécurité

La commission nationale de Sécurité propose une augmentation de tarif pour les formations Sécurité réalisées en dehors des structures fédérales (collectivités territoriales, entreprises). Proposition de passer à 1 000 € la journée et 500 €, la demi-journée.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

### 2.7 Budget prévisionnel du congrès inter-labels

L'organisation d'un congrès inter-labels, regroupant les Territoires vélo et les Bases VTT ou Gravel est programmée, les 16 et 17 mai 2023 à Aix-les-Bains (73), avec l'appui financier et logistique de la Fédération. Le budget prévisionnel sur les bases d'une participation à 110 personnes, établit la part financière de la Fédération à hauteur de 32 000 €.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

Les modalités d'inscription et de participation pour les structures seront communiquées ultérieurement.

### 2.7 Subvention « Mai à vélo » et « Fête du Vélo » pour les structures organisatrices

Bon nombre d'organisations ont continué d'exister en 2022 sous l'appellation " Fête du vélo ", le comité directeur décide donc, en continuité de " Mai à vélo ", de réintégrer ce grand rendez-vous national. Il aura lieu pendant la Semaine européenne de la mobilité, du samedi 16 septembre au dimanche 24 septembre 2023 inclus. C'est l'occasion pour tous les clubs de la Fédération d'accueillir de nouveaux pratiquants durant cette semaine en s'appuyant sur une forte communication nationale. Il est proposé que chaque club organisateur d'un événement pour " Mai à vélo " ou pour la " Fête du vélo " perçoive une subvention fédérale de 100 €. Celle-ci est limitée à une organisation par structure et par an.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

### 2.8 Aide exceptionnelle pour la Cyclomontagnarde Bayonne-Luchon

Le Club de l'Aviron bayonnais, organisateur de la Cyclomontagnarde Luchon-Bayonne, a sollicité une aide exceptionnelle de la Fédération, suite de l'annulation, à deux jours du départ de la manifestation, pour cause de canicule, le samedi 18 juin. Cette organisation a été annulée par arrêté préfectoral. La perte pour le club s'élève à 5 944 €.

Suite au Comité directeur de septembre, des compléments d'information, (comptabilité de l'organisation) ont été demandés. Une partie des achats, notamment les bracelets, sont réutilisables pour une prochaine organisation et en tenant compte de tous les éléments comptables, il est proposé une aide exceptionnelle de 2 000 €.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

Denis VITIEL ne prend pas part au vote.

### 2.9 Aide à la Semaine Fédérale de Loudéac (22)

Le bilan financier de la Semaine fédérale de Loudéac (22) devrait être équilibré de justesse grâce aux aides logistiques des institutions locales et aux subventions reçues, départementale et régionale, sans oublier une dotation spécifique de l'Agence nationale du sport (ANS), soit un total de 210 000 € pour être précis.

Comme toutes les COSFIC, celle de Loudéac doit certaines redevances à la Fédération pour frais de matériel, de communication ... Étant donné le nombre réduit de participants, et les frais supplémentaires engendrés par le contexte sanitaire, le contexte pétrolier et la guerre en Ukraine, plus de 150 000 € de charges dus à ces paramètres sont clairement identifiables. La COSFIC Loudéac demande à la Fédération de réduire exceptionnellement le montant de ces redevances.

Pour mémoire, la Cosfic de Loudéac avait repris les tarifs identiques à ceux de 2019.

Sur le global, les redevances dues par la Cosfic s'élèvent à 114 000 €. Après échange entre les différents acteurs (Cosfic et bureau fédéral), il est proposé une réduction de 50 000 €. La Cosfic devrait reverser à la Fédération une contribution à hauteur de 64 000 €, au lieu de 114 000 €.

Pour mémoire, une disposition identique a été prise pour la Cosfic de Valognes en 2021.

Vote sur le principe d'une réduction, mais le montant sera à déterminer en fonction des résultats comptables définitifs. Une réunion sur l'avenir des Semaines fédérales est programmée le 26 octobre.

VOTE	POUR	ABSTENTION
<b>15</b> Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENIOT Christophe DUFOUR, Marie Christine DUDRAGNE Nicolas ÉDUIN, Pascal LANDAIS, François MANENT, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD, Yann SARRET, Denis VITIEL, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ		<b>1</b> François BEAUDOUIN.

Ne prennent pas part au vote : Stéphane GIBON, Dominique LAMOULLER. Non votant : Patrice DELGA.

### 3) ORGANISATIONS

#### 3.1 Cyclomontagnardes

Une nouvelle clause a été ajoutée dans le cahier des charges des Cyclomontagnardes : en cas d'annulation, pour des causes indépendantes et avérées de l'organisateur (sur décision préfectorale, notamment), ce dernier se réserve le droit de retenir à chaque participant un forfait de 30 % du tarif de base de l'inscription.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

#### Tarifs

Pour 2023 et 2024, les tarifs d'inscription ont été revus à la hausse avec l'application d'une différence de 15 € entre licencié et non licencié.

Pour la saison 2023, les tarifs fixés sont les suivants :

- licencié : 20 €,

- non licencié 35 €.

Pour la saison 2024, le montant des inscriptions s'élève :

- à 22 € pour un licencié,

- 37 € euros pour un non licencié.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

#### 3.2 Plan d'actions VTT

La commission nationale VTT et son chargé de mission Baptiste Dupuis, ont travaillé sur un certain nombre de propositions d'actions pour développer le label Base VTT et les labels Verte Tout-Terrain. Parmi celles-ci : soutien aux collectivités, aires de pilotages, organisation d'événements, soutien aux clubs, création d'un challenge ouvert aux licenciés avec récompense. Plusieurs options sont envisageables pour le grand public : charte, promotion d'itinéraires, sortie découvertes.

Ces propositions visent à améliorer le fonctionnement avec un suivi du label décentralisé et professionnalisé, d'axer la qualité plutôt que la quantité, d'accroître l'apport de la Fédération que ce soit aussi bien sur l'aspect matériel qu'immatériel (communication, conseils techniques).

Concernant les Vertes Tout-Terrain, la présence d'un stand du CoDep ou CoReg sur chacune de ces manifestations, doit être envisagée. L'ensemble de ces propositions doit répondre à l'objectif de capter de nouveaux licenciés sur une discipline qui connaît un fort engouement.

Le plan d'action portant sur les Bases VTT propose en outre que la Fédération forme un comité de pilotage composé par des responsables VTT de chaque comité régional. (Une réunion d'information à ce sujet a été réalisée le 10 novembre dernier afin d'informer chaque comité). L'objectif est d'investir chaque CoReg pour qu'ils participent à la vérification du cahier des charges. L'ensemble des déplacements et des journées sera payé par la Fédération et une enveloppe spéciale a été votée.

#### 3.3 Proposition de partenariat avec "On Piste"

Dans l'optique de proposer une labellisation autour de la pratique du Trail à ses collectivités labellisées, la Fédération a consulté les acteurs majeurs de la labellisation Trail en France. Après plusieurs consultations, deux options ont été étudiées : la société privée Yoomigo, et le département On Piste du groupe privé Rossignol. Le fait de retenir ce dernier acteur paraît être le choix le plus pertinent. En effet, nous pouvons travailler sur un partenariat permettant l'apport d'un nouvel outil pour nos collectivités labellisées mais aussi pour la Fédération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

### 4) FORMATION

#### 4.1 Validation des diplômes

Les formations animateur, initiateur et les formations spécifiques, qui demeurent sous la responsabilité des CoDep, sont désormais validées par les délégués régionaux à la formation (DRF) et non plus par le président de la commission nationale de Formation. Celui-ci conserve cependant un droit de regard.

Trois formations resteront au niveau national avec chacune une validation par la commission nationale concernée, à savoir :

- Moniteur tourisme à vélo → commission nationale de Tourisme,



- Vélo-Santé FFvélo → commission nationale Sport-Santé,
- Savoir rouler à vélo → Équipe technique nationale.

Toutefois elle demeureront sous la responsabilité de la commission nationale de Formation, qui les validera après concertation avec les commissions concernées. Ces dernières auront la responsabilité de la mise en place de ces formations.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

## 4) COMMUNICATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES

### 5.1 Partenariat Petit futé

La convention signée avec le Petit Futé donne un bilan positif. Le rapport coût/visibilité est très intéressant. Le budget dépensé est équivalent au minimum à 15 pages de publicité dans la presse spécialisée.

La présence visuelle de la Fédération en couverture est un atout. Le site web [petitifute.com](http://petitifute.com) apporte une présence supplémentaire pour le site [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr)

Il est proposé de reconduire notre partenariat pour deux ans, avec toujours ce travail d'intégration des circuits inscrits sur [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr) dans le rédactionnel vélo. Le montant du partenariat est identique, soit 36 000 € pour deux ans.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

### 5.2 Lobbying parlementaire

À l'occasion du salon des Maires et des Collectivités locales (Paris, 21-24 novembre), un courrier sera adressé aux parlementaires (députés et sénateurs) ; nombre d'entre eux ont changé et n'ont pas eu connaissance des derniers documents sur le " Savoir rouler à vélo " et les aménagements cyclables (Charte cyclable).

Une démarche portant sur la sécurité des cyclistes est également en cours.



# TARIFS INDIVIDUELS 2023

(applicables à toute réservation à compter du 22/10/2022 et jusqu'à parution éventuelle d'une nouvelle grille tarifaire en cas d'évolution importante des coûts)

Hébergement hôtelier et dans le gîte (Chambres et lits en dortoir)	Tarif logement				Complément demi-pension Dîner + petit déjeuner (par personne)	Complément pension complète Dîner + petit déjeuner + déjeuner (par personne)
	Du 14/05 au 16/09		Autres périodes			
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public / FFCT	Tarif Public / FFCT
<i>Lits faits à votre arrivée et linge de toilette fourni pour les chambres, ménage réalisé par nos soins en fin de séjour (option ménage de recouche 9 €). Linge et draps non fournis pour les lits en dortoirs (option draps 7 €, option linge de toilette 5 €).</i>						
Chambre Premium 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC) + TV	65 €	52 €	57 €	46 €	26 €	43 €
Chambre Premium familiale 2/4 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC)	93 €	75 €	85 €	68 €		
Chambre Confort 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC)	61 €	49 €	54 €	44 €		
Chambre Eco 1 à 4 places (lavabo et douche dans la chambre, WC sur palier)	50 €	40 €	43 €	35 €		
Place en dortoir (lits superposés)	15 €	12 €	13 €	11 €		

Location de cottages <i>Ménage, location de linge de literie et de toilette non inclus Option ménage fin de séjour : 70 € Confort - 80 € Premium Option linge de lit : 9 € / pers. Option linge de toilette : 5 € / pers. Caution demandée à l'arrivée : 300 € (+70 € si ménage par vos soins) Supplément chauffage du 15/10 au 31/03 : 10 € / jour</i>	Forfait 7 nuits				Forfait 4 nuits (mi-semaine)		Forfait 2 nuits	
	Du 14/05 au 16/09		Autres périodes		Toutes périodes sauf du 14/05 au 16/09		Toutes périodes sauf du 14/05 au 16/09	
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT
Cottage Premium (4 à 6 places)	800 €	640 €	520 €	416 €	360 €	288 €	225 €	180 €
Cottage Confort (4 places), accessible PMR	750 €	600 €	488 €	390 €	345 €	276 €	210 €	168 €

Emplacements sur Camping	Forfait journalier	
	Toutes périodes	
	Tarif Public	Tarif FFCT
Emplacement herbeux ou stabilisé (maximum 6 personnes)	7 €	5 €
Adulte	4 €	3 €
Enfant moins de 15 ans	3 €	2 €
Électricité (branchement 10 A)	6 €	5 €
Forfait 2 personnes + électricité	21 €	16 €

Forfait accès espace bien-être (Spa / Sauna / Hammam)	Tarif Public	Tarif FFCT
<i>Privatisation de l'espace bien-être pour 1 à 5 personnes</i>		
Forfait 1 heure	37 €	30 €
Forfait 2 heures	56 €	45 €

Tarifs Restauration	Tarif Public / FFCT
Petit déjeuner en buffet	9 €
Repas (Dîner ou déjeuner) - Formule entrée, plat, fromage ou dessert	17 €
Supplément fromage ou dessert	3 €
Forfait boisson (1/4 de vin en pichet + café, thé ou infusion)	4 €
Panier repas à emporter (prévoir votre moyen de conservation)	11 €

Réductions repas enfants : 10-14 ans = -25% / 2-9 ans = -50% / -2ans = gratuit (sans prestation)

Renseignements  
&  
Réservation

04 73 53 16 94

contact@4vents-auvergne.com  
www.4vents-auvergne.com



# TARIFS GROUPES 2023

(Valables pour les groupes  
d'au moins 15 personnes et applicables à toute réservation à  
compter du 22/10/2022 et jusqu'à parution éventuelle d'une  
nouvelle grille tarifaire en cas d'évolution importante des coûts)

Hébergement hôtelier et dans le gîte (Chambres et lits en dortoir)	Tarif logement				Complément demi-pension Dîner + petit déjeuner (par personne)	Complément pension complète Dîner + petit déjeuner + déjeuner (par personne)
	Du 14/05 au 16/09		Autres périodes			
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public / FFCT	Tarif Public / FFCT
<i>Lits faits à votre arrivée et linge de toilette fourni pour les chambres, ménage réalisé par nos soins en fin de séjour (option ménage de recouche 9 €). Linge et draps non fournis pour les lits en dortoirs (option draps 7 €, option linge de toilette 5 €).</i>						
Chambre Premium 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC) + TV	59 €	49 €	52 €	43 €	26 €	43 €
Chambre Premium familiale 2/4 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC)	84 €	70 €	77 €	64 €		
Chambre Confort 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC)	55 €	46 €	49 €	41 €		
Chambre Eco 1 à 4 places (lavabo et douche dans la chambre, WC sur palier)	45 €	38 €	39 €	33 €		
Place en dortoir (lits superposés)	14 €	12 €	12 €	10 €		

Location de cottages <i>Ménage, location de linge de literie et de toilette non inclus Option ménage fin de séjour : 60 € Confort - 70 € Premium Option linge de lit : 8 € / pers. Option linge de toilette : 4 € / pers. Caution demandée à l'arrivée : 300 € (+70 € si ménage par vos soins) Supplément chauffage du 15/10 au 31/03 : 10 € / jour</i>	Forfait 7 nuits				Forfait 4 nuits (mi-semaine)		Forfait 2 nuits	
	Du 14/05 au 16/09		Autres périodes		Toutes périodes sauf du 14/05 au 16/09		Toutes périodes sauf du 14/05 au 16/09	
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT
Cottage Premium (4 à 6 places)	720 €	600 €	468 €	390 €	324 €	270 €	203 €	169 €
Cottage Confort (4 places), accessible PMR	675 €	563 €	439 €	366 €	311 €	259 €	189 €	158 €

Emplacements sur Camping	Forfait journalier	
	Toutes périodes	
	Tarif Public	Tarif FFCT
Emplacement herbeux ou stabilisé (maximum 6 personnes)	6 €	5 €
Adulte	3 €	3 €
Enfant moins de 15 ans	2 €	2 €
Électricité (branchement 10 A)	5 €	4 €
Forfait 2 personnes + électricité	17 €	15 €

Forfait accès espace bien-être (Spa / Sauna / Hammam)	Tarif Public	Tarif FFCT
Forfait 1 heure	37 €	30 €
Forfait 2 heures	56 €	45 €

Tarifs Restauration	Tarif Public / FFCT
Petit déjeuner en buffet	9 €
Repas (Dîner ou déjeuner) - Formule entrée, plat, fromage ou dessert	17 €
Supplément fromage ou dessert	3 €
Forfait boisson (1/4 de vin en pichet + café, thé ou infusion)	4 €
Panier repas à emporter (prévoir votre moyen de conservation)	11 €

Réductions repas enfants : 10-14 ans = -25% / 2-9 ans = -50% / -2ans = gratuit (sans prestation)

Renseignements  
&  
Réservation

04 73 53 16 94

contact@4vents-auvergne.com  
www.4vents-auvergne.com



**Responsables :** Martine CANO et Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ - N° ISSN : 1634-5290

**Diffusion :** membres du Comité directeur, chargés de mission, membres des commissions nationales et conseils disciplinaires, présidents de Comités régionaux et départementaux, présidents de clubs, Centre nature " Quatre vents ", représentants départementaux élus des membres individuels.

**Président d'honneur :** Jean-Michel AUTIER.